

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juillet 2021

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mise à disposition d'agents au SRPIC :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des conventions seront signées avec le SRPIC pour le renouvellement de la mise à disposition d'un agent technique à raison de 8 heures hebdomadaire, et la mise à disposition d'un agent administratif pour 6 heures hebdomadaire.

Création d'un poste d'emploi saisonnier

Monsieur le Maire informe les membres avoir reçu des candidatures pour la période estivale, dont une seule montmaraultoise. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour décide de créer un poste d'emploi saisonnier d'agent d'entretien pour la période du 3 août au 31 août 2021, à temps complet, autorise le Maire à signer le contrat de travail pour la période concernée.

Recrutement d'un apprenti

Après avoir entendu les arguments de Mr le Maire et les réserves formulées par l'opposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 15 voix pour et 4 abstentions décide de conclure à la rentrée scolaire 2021-2022, un contrat d'apprentissage avec un jeune en vue de sa préparation au baccalauréat professionnel MELEC (Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés) sur une durée de 2 ans, autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif (contrat d'apprentissage, convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis...) et à solliciter toute aide financière (CNFPT ...)

Coordonnateur Communal

Mme Emmanuelle Moreau est nommée coordonnatrice communale pour l'enquête de recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 22 février 2022.

CNAS : retraités bénéficiaires

A la demande des élus de l'opposition, le vote est reporté au prochain conseil municipal.

Dégrèvements accordés taxe foncière

Mme Mercier, adjointe aux finances, présente les dégrèvements de taxes foncières accordés, suite à l'analyse par un organisme chargé d'œuvrer pour l'optimisation des ressources fiscales : 5626 euros pour 2019, 5651 euros pour 2020. Les honoraires s'élèvent à 5638.50 euros HT soit 50% du gain constaté. Il est précisé que cette économie sera répercutée annuellement (environ 5500 euros).

Avis sur le SCoT révisé partiellement

M le Maire demande à Monsieur David HOEZ de donner lecture du modèle de délibération pour avis sur le SCoT révisé partiellement (disponible au secrétariat)

Au vu des éléments évoqués, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de débattre sur le dossier présenté et d'émettre un avis.

Jean-Pierre Nicolas prend la parole et fait part de ses réflexions non exhaustives sur différents points : il convient d'attirer l'attention des élus du PETR sur le fait que des choses existent sur Montmarault, qui valorisent le bassin de la vallée de Montluçon et du Cher.

Monsieur le Maire précise que 90 communes sont concernées par le SCoT et qu'il fait entièrement confiance aux élus qui siègent au PETR.

Entendu les différents arguments, et après en avoir délibéré à 19 voix pour, le conseil municipal émet un avis favorable sur le SCoT révisé partiellement mais précise son souhait de rencontrer des membres du PETR afin d'échanger sur les atouts de Montmarault et son implication à part entière dans le SCoT.

SDE03 : candélabre supplémentaire parking du cimetière

Le Maire expose aux membres qu'il y a lieu de prévoir la pose d'un candélabre supplémentaire au parking du cimetière.

L'estimation des dépenses par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier s'élève à 2180 €uros.

Le conseil municipal décide de demander la réalisation de ces travaux au SDE03 et prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 1635 €uros lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat.

Fixation du loyer du logement du 1^{er} étage de l'ex trésorerie

Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation sont en cours d'achèvement au 1^{er} étage du bâtiment de l'ex-trésorerie. Il convient de fixer le montant du loyer de ce logement, d'une superficie de 131 m².

Monsieur le Maire propose un loyer de 500 euros, en précisant que l'échéance mensuelle de l'emprunt contracté pour financer ces travaux s'élève à 461.86 €uros. Des conseillers estiment que le montant proposé est en dessous du marché locatif actuel sur la commune.

Après avoir entendu les arguments de chacun, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, décide de fixer le montant du loyer mensuel à 600 euros.

Moratoire : développement des projets d'énergies renouvelables sur le territoire de CMNC

Madame Anne Saint-Julien fait lecture du moratoire proposé par Commentry Montmarault Neris Communauté (disponible au secrétariat) visant la suspension de projets de développement d'énergies renouvelables sur le territoire, jusqu'à l'arrêt du PLUI. De cette manière, une réflexion plus approfondie pourra être menée, afin de s'interroger sur les critères d'implantation de tels projets et de flécher les sites à préserver afin de garantir les enjeux fixés par la collectivité.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour,

- Sursoit à donner tout avis aux nouveaux projets d'implantation qui leur sont soumis ;
- Demande aux porteurs de projets de différer leur lancement tout en informant l'intercommunalité desdits projets, afin d'étudier leur pertinence et leur intégration dans le cadre du PLUI ;

- Fait part de cette position commune aux services de l'Etat en charge de l'instruction de tels projets et aux particuliers qui les solliciteront à ce sujet.

Ecole Sainte Thérèse : participation aux frais de scolarité

Monsieur le Maire rappelle que l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire (loi Blanquer) est venu modifier le régime du forfait communal pour les classes maternelles privées associées à l'Etat par contrat.

Désormais, en application du principe de gratuité de l'enseignement, qu'impose le loi Debré de 1959 pour les écoles privées qui s'associent par contrat au service public de l'éducation, le versement de ce forfait devient obligatoire en même temps que l'instruction le devient.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a versé une contribution supplémentaire en 2020 de 7420 € pour les 14 élèves scolarisés en maternelle de l'école Sainte Thérèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour, décide de solliciter de l'Etat l'attribution de ressources au titre de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans.

Informations diverses

- Sylvie Mercier fait un point finances au 30/06 : les comptes sont conformes au prévisionnel.
- Yves Lepee informe l'assemblée de l'avancée des travaux du parking du cimetière et du logement de l'ex-trésorerie. Les travaux de la rue du cimetière sont achevés et la rue est devenue à sens unique.
- Josette Auberger informe que la boîte à livres a été installée et qu'un règlement sera élaboré. Un forum des associations est prévu le 11 septembre.
- Claude Roullier informe qu'il faudra définir l'emplacement exact du columbarium.
- Jean-Pierre Nicolas constate que les jeux à l'ECC n'ont toujours pas été réparés ; Mr le Maire précise que de nombreuses relances ont été faites auprès des services techniques.
- Jean-Pierre Nicolas félicite au nom de son équipe Anne Saint-Julien pour son élection au conseil départemental et Didier Lindron en qualité de conseiller régional, mais émet des inquiétudes quant à leurs disponibilités respectives pour les montmaraultois. Les 2 nouveaux élus tiennent à rassurer en précisant que leur priorité est la commune de Montmarault.

Le Maire

Didier LINDRON

